

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 34

6 janvier 2015

SOMMAIRE

Acadia S.A.	1586	JGM Investment	1592
Alexandre Holding S.à.r.l.	1586	K2 Forte S.A.	1590
Alisson S.A.	1586	Ksantex S. à r. l.	1590
Alpatrans A.G.	1586	Lir International Limited	1590
Al PuraVida (Luxembourg) Holding S.à r.l.	1610	Luxembourg Investment Company 13 S.à r.l.	1597
Ambra Europe S.A.	1586	Magna Capital Partners S.A.	1588
AMS Services S.à r.l.	1586	MeineApp.Com S.A.	1631
Börner Luxembourg S.à r.l.	1595	Misiu Capital Management S.A.	1590
Chaussures Eram S.à.r.l.	1629	Montrachet S.A.	1589
Crystal Carmine S.A.	1596	Moulins de Kleinbettingen S.A.	1589
Dutchdelta Finance S.à r.l.	1629	Moulins de Kleinbettingen S.A.	1589
Eircom Mep Intermediary S.C.S.	1601	New Lead LB Holding S.A.	1588
Elencol S.A. - SPF	1623	OCM Archill Debtco S.à r.l.	1589
Galien Luxembourg S.à r.l.	1587	OCM Carlisle Debtco S.à r.l.	1589
Geotelecommunications Investments S.A.	1587	Omniserv S.à r.l.	1630
Gestion & Management S.A.	1588	Pacific Rubiales International Holdings, S.à r.l.	1599
Glacier Entertainment S.à r.l.	1588	RCP 1 (Lux) S.à r.l.	1593
Günter Mencher Soparfi S.à r.l.	1591	Realize Project Management, S.à r.l.	1632
Horizontes S.à r.l.	1587	SIGMA Immobilien AG	1627
ICredpartner S.à r.l.	1588	Stena Property Luxembourg S.A.	1589
Immobilière Johnny Maréchal	1587	Susi Sorglos A.G.	1627
Immobilière Paul Marechal	1587	T-C Europe S.à r.l.	1597
Industrial Lending 1	1596	Trinity Entertainment Media Group (TEMG) S.à r.l.	1624
Interfiduciaire S.A.	1601		
I.S.C. - International Sponsoring Corpora- tion S.A.	1628		

Acadia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 110.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014198806/9.

(140222234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Alexandre Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 128.992.

Le bilan au 31.12.2013 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014198819/9.

(140222236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Alisson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfert, 22, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 54.573.

Les comptes annuels au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014198821/9.

(140222880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Alpatrans A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.
R.C.S. Luxembourg B 34.565.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014198822/9.

(140223116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Ambra Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 109.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014198827/9.

(140222730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

AMS Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 110.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014198829/9.

(140223257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Immobilière Johny Maréchal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 10, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 140.477.

Les statuts coordonnés au 21 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014198353/10.

(140222282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Immobilière Paul Marechal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 10, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 140.779.

Les statuts coordonnés au 21 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014198354/10.

(140222256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Geotelecommunications Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 139.041.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 décembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014199151/11.

(140223002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Galien Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 124.809.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014199122/11.

(140222464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Horizontes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.559.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/11/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014199198/12.

(140222603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Gestion & Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.829.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2014199128/10.

(140223023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Glacier Entertainment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.658.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014199130/10.

(140222902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

New Lead LB Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2014199443/11.

(140222883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Magna Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 169.027.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGNA CAPITAL PARTNERS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014199398/11.

(140222376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

ICredpartner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 82.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.256.

Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014199240/12.

(140222344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Montrachet S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.519.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014199418/10.

(140222722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Moulins de Kleinbettingen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8380 Kleinbettingen, 8, rue du Moulin.
R.C.S. Luxembourg B 95.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A.

Référence de publication: 2014199420/10.

(140222485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Moulins de Kleinbettingen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8380 Kleinbettingen, 8, rue du Moulin.
R.C.S. Luxembourg B 95.097.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A.

Référence de publication: 2014199421/11.

(140222486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

**OCM Carlisle Debtco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. OCM Archill Debtco S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 188.098.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 décembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014199472/11.

(140222802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Stena Property Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 58.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STENA PROPERTY LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Director / Director

Référence de publication: 2014199585/12.

(140222219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Ksantex S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 152.619.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2014198397/13.

(140221334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Lir International Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.002,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 160.875.

Les comptes annuels au 30 juin 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014198409/13.

(140221338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

K2 Forte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 182.016.

Wahl eines Verwaltungsratsvorsitzenden und eines stellvertretenden Vorsitzenden

Der Verwaltungsrat der K2 Forte S.A. hat am 22. Januar 2014 Frau Cathrin Schwartz zur Vorsitzenden und Herrn Andreas Katzur zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates der K2 Forte S.A. gewählt. Die Berufsadresse von Frau Schwartz und Herrn Katzur lautet Valentinskamp 70/EMPORIO, D-20355 Hamburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K2 Forte S.A.
Petra Hauer / Andrea Schmitt

Référence de publication: 2014198399/14.

(140221299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Misiu Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 156.407.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 17 novembre 2014 que:

Monsieur Fabrizio MONTANARI a été nommé Président du Conseil d'administration.

Il est à noter que le représentant permanent d'Equi Specialized Asset Management (B149923), personne morale, administrateur de la société Misiu Capital Management S.A. est Madame Anna Teresa Plantamura, née le 25 juillet 1966 à Roma (Italie) et demeurant au 25, rue Schlammesté, L-3397 ROESER.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014198477/14.

(140222054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Günter Mencher Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 136.728.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend vierzehn.

Den achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg)

IST ERSCHIENEN:

Herr Günter MENCHER, Diplom-Informatiker, wohnhaft in D-54427 Kell am See, Messflur 58,

hier vertreten durch Herrn Dirk SINNIG, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in D-54292 Trier, Loebstrasse, 18, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 07. August 2014,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersucht nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GÜNTER MENCHER SOPARFI S.à r.l. ist, mit Sitz in L-5440 Remerschen, 34, Wäistrooss, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 136.728 (NIN 2008 2406 191).

II.- Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 22. Februar 2008, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 797 vom 2. April 2008.

III.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in FÜNF HUNDERT (500) Anteile von je FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 25.-), alle zugeteilt Herr Günter MENCHER, vorgeannt.

IV.- Dass die Gesellschaftsanteile weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.

V.- Dass die Gesellschaft GÜNTER MENCHER SOPARFI S.à r.l. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

VI.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

Nach den vorstehenden Bemerkungen, erklärt der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, die Gesellschaft GÜNTER MENCHER SOPARFI S.à r.l. aufzulösen.

Infolge dieser Auflösung erklärt der alleinige Anteilhaber, vertreten wie vorerwähnt, handelnd soweit als notwendig als Liquidator der Gesellschaft dass:

- alle Aktiva realisiert und alle Passiva der Gesellschaft GÜNTER MENCHER SOPARFI S.à r.l. beglichen wurden, und dass er persönlich für sämtliche Verbindlichkeiten, sofern noch vorhanden, der aufgelösten Gesellschaft haftet sowie für die Kosten der gegenwärtigen Urkunde;

- die Liquidation der Gesellschaft somit vollendet ist und als abgeschlossen anzusehen ist;

- dem alleinigen Geschäftsführer volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt wird;

- die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: D-54427 Kell am See, Messflur 58.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben

Signé: D. Sinnig; Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2432. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 12. Dezember 2014.

Référence de publication: 2014198301/52.

(140221777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

JGM Investment, Société Civile.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg E 5.083.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the third day of December.

The undersigned:

1) Mr. Marek JASZCZAK, manager of companies, born in Lubartow (Poland) on July 14, 1967, residing at 15A, Wandzin, PL - 21-100 Lubartow (Poland), holder of 12.683 shares,

2) Mr. Grzegorz Janusz KUZMA, manager of companies, born in Lubartow (Poland) on November 24, 1965, residing at 14, Ul. Gojdana, PL - 21-100 Lubartow (Poland), holder of 13.629 shares,

3) Mr. Jacek KUZMA, manager of companies, born in Lubartow (Poland) on March 13, 1967, residing at 19C, PL - 21-100 Majdan Kozlowiecki (Poland), holder of 9.240 shares,

Have met in Extraordinary General Meeting by oral agreement and without notice in order to vote on the dissolution of the company JGM Investment, Société civile.

They hereby declare the following:

- that they are the sole partners of JGM Investment, Société civile, (the "Company"), a company incorporated by deed under private seal on May, 21st, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1645 of July 10th, 2013 and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, Section E, under the number 5083.

- that the capital of the Company was fixed at THIRTY-FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED FIFTY-TWO EUROS (35.552,- EUR) represented by THIRTY-FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED FIFTY-TWO (35.552) shares with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each, plus a share premium of thirty-four million seven hundred seventy thousand two hundred three Euros and seventy-five cents (34.770.203,75 EUR), both fully paid-up at day of incorporation;

- that they have been the owners of all the shares and were fully entitled to the share premium in consideration of the contribution in kind made to the Company, since the day of incorporation. They further declare that they have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

- that they, in their capacity as sole partners of the Company, have unanimously resolved to proceed to the voluntary and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that, in their capacity as liquidators and according to the balance sheet of the Company as at December 3, 2014, they declare that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

They furthermore declare that:

- the Company's activities have ceased;

- the Partners are thus vested with all the assets of the Company and undertake to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at December 3, 2014, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all the shares;

- the books and documents of the company shall be lodged during a period of five years at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The Partners state that the present deed is worded in English followed by a French version. In case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois décembre.

LES SOUSSIGNÉS:

1) Monsieur Marek JASZCZAK, gérant de sociétés, né le 14 juillet 1967 à Lubartow (Pologne), demeurant à 15A, Wandzin, PL - 21-100 Lubartow (Pologne), détenteur de 12.683 parts sociales,

2) Monsieur Grzegorz Janusz KUZMA, gérant de sociétés, né le 24 novembre 1965 à Lubartow (Pologne), demeurant à Ul. Gojdana, PL - 21-100 Lubartow (Pologne), détenteur de 13.629 parts sociales,

3) Monsieur Jacek KUZMA, gérant de sociétés, né le 13 mars 1967 à Lubartow (Pologne), demeurant à 19C, PL - 21-100 Majdan Kozlowiecki (Pologne), détenteur de 9.240 parts sociales,

se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation verbale et sans préavis afin de voter la dissolution de la société JGM Investment, Société Civile,

Les associés déclarent ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société civile JGM Investment, (la «Société»), constituée par acte sous seing privé, en date du 21 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1645 du 10 juillet 2013 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Section E, sous le numéro 5083.

- Que le capital social de la Société s'élevait à TRENTE-CINQ MILLE CINQ CENT CINQUANTE-DEUX EUROS (35.552,- EUR) représenté par TRENTE-CINQ MILLE CINQ CENT CINQUANTE-DEUX (35.552) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR chacune, plus une prime d'émission d'un montant de TRENTE-QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX MILLE DEUX CENT TROIS EUROS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (34.770.203,75 EUR), les deux entièrement libérées au jour de la constitution;

- Qu'ils sont les seuls propriétaires de toutes les parts sociales et avaient pleinement droit à la prime d'émission en contrepartie de l'apport en nature fait à la Société, depuis le jour de la constitution. Ils déclarent en outre qu'ils ont une parfaite connaissance des statuts et des états financiers de la Société;

- Qu'ils ont, en leur qualité d'associés de la Société, décidé unanimement de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- qu'en leur qualité de liquidateurs de la Société et au vu du bilan de la Société au 3 décembre 2014, ils déclarent que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

Ils déclarent encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- les associés sont investis de l'entièreté de l'actif de la Société et déclarent prendre à leur charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 3 décembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Les associés déclarent que le présent acte est documenté en langue anglaise suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Ne Varietur, Luxembourg, le 3 décembre 2014. Marek JASZCZAK / Grzegorz Janusz KUZMA / Jacek KUZMA.

Référence de publication: 2014198379/86.

(140222149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

RCP 1 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.129.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of December.

Before Me Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

REVCAP ESTATES 18 LTD, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at 20, Balderton Street, W1K 6LT London, United Kingdom, registered with the Companies House of United Kingdom under number 05765963,

duly represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, professionally residing at 10, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1.- That the limited liability company "RCP 1 (Lux) S.à r.l.", with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, under the number 120129, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on the 13rd day of September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2173 of the 21th day of November 2006.

2.- That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

3.- That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the Company and declares that she has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

4.- That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7.- That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- That the appearing party, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at December 3, 2014, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

9.- That discharge is given to the managers of the Company.

10.- That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

11.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is approximately valued at one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

REVCAP ESTATES 18 LTD, une société à responsabilité limitée de droit du Royaume Uni, avec siège social au 20, Balderton Street, W1K 6TL Londres, Royaume Uni, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Royaume Uni, sous le numéro 05765963,

dûment représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement au 10, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeure annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "RCP 1 (Lux) S.à r.l.", avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120129, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2173 du 21 novembre 2006.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 3 décembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

9.- Que décharge est donnée aux gérants de la Société.

10.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

11.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à environ mille cent Euro (EUR 1.100.-).

Constation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58522. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198597/110.

(140221655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Börner Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6689 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 20.196.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend vierzehn.

Den achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg)

IST ERSCHIENEN:

Herr Wolfgang ELSEN, Unternehmer, wohnhaft in D-54662 Speicher, Viehtrift 2.

Welcher Komporent den instrumentierenden Notar ersucht nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass der Komporent der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BÖRNER LUXEMBURG S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6689 Merttert, 51, route de Wasserbillig, eingetragen beim Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 20.196 (NIN 1983 2400 605).

II.- Dass die Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph KERSCHEN, mit dem damaligen Amtssitze in Luxemburg-Eich, am 27. Januar 1983, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 65 vom 14. März 1983, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 21. Oktober 2004, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 321 vom 12. April 2005;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 21. Februar 2011, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1052 vom 19. Mai 2011;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 11. April 2013, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1418 vom 14. Juni 2013.

III.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400.-) beläuft, eingeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT VIERUNDZWANZIG EURO (€ 124.-), alle zugeteilt Herrn Wolfgang ELSESEN, vorgeannt.

IV.- Dass die Gesellschaftsanteile weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.

V.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung BÖRNER LUXEMBURG S.à r.l. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

VI.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

Nach den vorstehenden Bemerkungen, erklärt der Komparent, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung BÖRNER LUXEMBURG S.à r.l. aufzulösen.

Infolge dieser Auflösung erklärt der alleinige Anteilhaber, handelnd soweit als notwendig als Liquidator der Gesellschaft dass:

- alle Aktiva realisiert und alle Passiva der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BÖRNER LUXEMBURG S.à r.l. beglichen wurden, und dass er persönlich für sämtliche Verbindlichkeiten, sofern noch vorhanden, der aufgelösten Gesellschaft haftet sowie für die Kosten der gegenwärtigen Urkunde;

- die Liquidation der Gesellschaft somit vollendet ist und als abgeschlossen anzusehen ist;

- dem alleinigen Geschäftsführer volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt wird;

- die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: D-54662 Speicher, Viehtrift 2.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: W. ELSESEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2436. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 12. Dezember 2014.

Référence de publication: 2014198124/55.

(140221772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Industrial Lending 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 176.240.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198355/10.

(140221755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Crystal Carmine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.125.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2014198921/11.

(140222293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

**T-C Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Luxembourg Investment Company 13 S.à r.l.).**
Siège social: L-2530 Gasperich, 4a, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 192.183.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of December,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

T-C Europe, LP, a limited partnership governed by the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, County of New Castle, United States of America, registered with the trade register of the State of Delaware under the DE registration number 5641807, acting through its general partner T-C Europe Holding, Inc., a company with mailing address at 730 Third Avenue, New York, NY 10017, United States of America, registered with the trade register of the State of Delaware under the DE registration number 5641723 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Catherine Kremer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 4 December 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Luxembourg Investment Company 13 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of 6 November 2014, not yet published and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.183 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the corporate name of the Company from "Luxembourg Investment Company 13 S.à r.l." to "T-C Europe S.à r.l."

2 To amend article 4 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the change of corporate name.

3 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the corporate name of the Company from "Luxembourg Investment Company 13 S.à r.l." to "T-C Europe S.à r.l."

Second resolution

The Shareholder resolved to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolution. Said article will from now on read as follows:

“ **Art. 4.** The company will assume the name of "T-C Europe S.à r.l." a private limited liability company.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de décembre,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

T-C Europe, LP, une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, County of New Castle, États-Unis d'Amérique, immatriculée au registre de commerce de l'Etat du Delaware sous le numéro DE 5641807, agissant au travers de son associé commandité T-C Europe Holding, Inc., une société ayant une adresse au 730 Third Avenue, New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique, immatriculée au registre de commerce de l'Etat du Delaware sous le numéro DE 5641723 (l'"Associé"),

représentée aux fins des présentes par Maître Catherine Kremer, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 4 décembre 2014.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Luxembourg Investment Company 13 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte en date du 6 novembre 2014, pas encore publié et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192183 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changement de la dénomination de la Société de «Luxembourg Investment Company 13 S.à r.l.» en «T-C Europe S.à r.l.».

2 Modification de l'article 4 des statuts de la Société, afin de refléter le changement de dénomination.

3 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de changer la dénomination de la Société de «Luxembourg Investment Company 13 S.à r.l.» en «T-C Europe S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour refléter la résolution ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de «T-C Europe S.à r.l.», société à responsabilité limitée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: C. Kremer, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 9 décembre 2014. REM/2014/2692. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 12 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198418/101.

(140222100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Pacific Rubiales International Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 171.438.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of December.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Pacific Rubiales Energy Corp., a corporation incorporated and existing under the laws of the Province of British Columbia, Canada, registered with the Province of British Columbia, Canada under number C0796536, having its registered office at 333 Bay Street, Suite 1100, Toronto, Ontario M5H 2R2,

here represented by Ms Claire FILLIATRE, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Pacific Rubiales International Holdings, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 171.438 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 September 2012, published on 11 October 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2529.

The articles of association were last amended on 30 November 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary published on 30 January 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 224.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and representing the entire share capital, requests the notary to enact the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office of the Company from 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg effective as of the 1st day of December 2014.

As a result of the above, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the city of Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.”

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately eight hundred euro (EUR 800.-).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède,

L'an deux mille quatorze, le premier décembre.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Pacific Rubiales Energy Corp., une société constituée et existant selon les lois de la province de Colombie Britannique, Canada, immatriculée au registre de la province de Colombie Britannique, au Canada, sous le numéro C0796536, ayant son siège social à 333 Bay Street, Suite 1100, Toronto, Ontario M5H 2R2,

dûment représentée par Mme Claire FILLIATRE, maître en droit, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, est l'associé unique («l'Associé Unique») de Pacific Rubiales International Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 171.438 (la «Société»), immatriculée suivant un acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 septembre 2012, publié le 11 octobre 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2259. Les statuts ont été dernièrement modifiés le 30 novembre 2012 suivant un acte notarié du notaire instrumentant et publié le 30 janvier 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 224.

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, demande au notaire d'instrumenter la résolution suivante:

Résolution unique:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg à compter du 1^{er} décembre 2014.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ huit cents euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom de famille, son prénom, son statut civil et son adresse, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. FILLIATRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 décembre 2014. LAC/2014/57797. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198530/108.

(140221366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Interfiduciaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 77.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014198358/10.

(140221980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Eircom Mep Intermediary S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 192.658.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the eighth day of December.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Eircom MEP S.A., a public company limited by shares (société anonyme) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46 A Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.399 (the General Partner),

here represented by Mr Sébastien R. RIMLINGER, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

2. Eircom MEP S.A., a public company limited by shares (société anonyme) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46 A Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.399 (Class A Limited Partner),

here represented by Mr Sébastien R. RIMLINGER, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal

and

3. Cayman National Trust Co. Ltd, a limited liability company with a registered office at 62 Forum Lane, Camana Bay, Grand Cayman KY1-1201, Cayman Islands acting in its sole capacity as trustee of Eircom MEP STAR Trust, a STAR trust existing in accordance with the laws of the Cayman Islands (Class B Limited Partner, and together with the Class A Limited Partner collectively referred to as the Limited Partners)

here represented by Mrs Eva KOCZOROWSKI, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representatives of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The General Partner and the Limited Partners are herein also each referred to as a Partner and collectively as the Partners.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited partnership (société en commandite simple), which is hereby incorporated:

1. Name. The name of the limited partnership is Eircom MEP Intermediary S.C.S. (the Partnership), governed by the present Agreement (the Agreement) and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

2. Registered office.

2.1 The Partnership's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred by decision of the Manager as further defined below to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the General Partner(s). If the General Partner(s) determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Partnership, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Partnership.

3. Purpose.

3.1 The Partnership's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Partnership may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Partnership may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt securities. It may issue, by way of private placement only, any kind of equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Partnership may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Partnership may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

4. General partner.

4.1 The General Partner will be personally jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be covered by the assets of the Partnership.

4.2 In case of death, winding-up, legal incapacity, resignation, bankruptcy or any other similar proceedings affecting the General Partner(s) and preventing it from managing the partnership, the partnership will be continued and a replacement General Partner will be appointed no later than ten (10) business days following the occurrence of the event preventing the continuation of the management of the partnership by the general partner, and such replacement must be resolved upon unanimously by all the remaining Partners. In case the Partners cannot agree on a new General Partner, the partnership will be dissolved and liquidated.

5. Management - Delegation of powers - Representation.

5.1 The partnership shall be managed by a manager appointed by the General Partner who sets the term of his office (the Manager). The Manager may either be a Partner or a third party.

5.2 In the absence of a Manager appointed in accordance with paragraph 5.1, all the powers will be exercised by the General Partner.

5.3 The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the Law or by the Agreement to the Partners and has full powers to carry out and approve for the Partnership all acts and operations consistent with the Partnership's objects.

5.4 The General Partner may decide on any amendment to the Agreement that does not adversely and materially adversely affect the rights of the Partners.

5.5 The General Partner may decide to admit new Limited Partners to the Partnership without the consent of the other Partners. He may also, without the consent of the other Partners, resolve to have its or any Limited Partner's interest in the Partnership increased against a contribution (in cash, in kind or the provision of services) without a pro-rata contribution of the other Partners and without them being able to claim for a pro-rata preferential subscription right to the Limited Partnership Units to be issued, provided always that nothing in this provision shall have the effect to impose or otherwise place any liability on any Limited Partner for the debts or the obligations of the partnership.

5.6 If the Manager is not the General Partner, the Manager will be liable (i) towards the Partnership in accordance with general law for the execution of the mandate given to him and for any misconduct in the management of the Partnership's affairs and (ii) towards the Partnership and any third parties for damages resulting from the violation of the Law or the Agreement.

5.7 The Manager will report on the results of its management and administration to the Partners.

5.8 The Manager may at any time appoint one or several ad hoc agents to perform specific tasks. The Manager will determine the powers and remuneration (if any) of such agents, the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agents so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the Manager.

5.9 The appointment of agents pursuant to paragraph 5.8 shall have no effect on the liability of the Manager.

5.10 The Partnership shall be bound by the sole signature of the Manager or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the Manager in accordance with article 5.8. of the Agreement.

5.11 The Manager may receive an annual remuneration for its duties in connection with the Partnership, such remuneration to be decided upon by the Partners, from time to time.

6. Limited partners.

6.1 Except as otherwise provided for by Section III of the Law, no Limited Partner shall perform an act of management towards third parties (the Prohibited Management Acts).

6.2 None of the following will constitute Prohibited Management Acts:

- (a) the exercise of Partners' rights/prerogatives;
- (b) any advice given by the Limited Partners to the Partnership, its General Partner, the affiliates of the Partnership and their General Partner(s)/Manager(s);
- (c) any action the purpose of which is to oversee/monitor the Partnership's management; and
- (d) the granting of any loans, guarantee or security interest or any other similar financial assistance to the Partnership, its General Partner(s) or any of its affiliates.

6.3 Any Limited Partner may represent the Manager of the Partnership through a power of attorney or sign on behalf of such Manager without incurring a joint and several liability, provided its representation powers are expressly specified.

6.4 Any Limited Partner will be severally liable towards third parties for any Prohibited Management Acts, including for any commitments of the Partnership towards those third parties to which it has not participated to the extent such Limited Partner has effected Prohibited Management Acts towards the relevant third parties on a regular basis.

7. Duration.

7.1 The Partnership is established as from 8 December, 2014 and for an unlimited duration.

7.2 Subject to article 4.2, the Partnership shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting the General Partner or Limited Partner(s).

8. Partnership units, Profits and losses, Distributions.

8.1 Partnership units

8.1.1 Each Partner's interest in the Partnership will be represented by the issue of "partnership units". The "partnership units" held by the Limited Partners are the Limited Partnership Units and must be divided into class A limited partnership units (the Class A Limited Partnership Units) held by the Class A Limited Partner and class B limited partnership units (the Class B Limited Partnership Units) held by the Class B Limited Partner. The General Partner will hold general partnership units (the General Partnership Units) and may also become a holder of Limited Partnership Units to be issued in consideration for a contribution within the framework of clause 5.5., provided always that there remains at least one other Limited Partnership Unit holder in addition to the General Partner.

8.2 Allocation of profits and losses

8.2.1 Class A Limited Partnership Units shall be entitled to all profits and losses and all distributions save for the amount allocated to Class B Limited Partnership Units in clause 8.2.2 and to the General Partnership Units in clause 8.2.3.

8.2.2 Class B Limited Partnership Units shall be entitled on liquidation to a distribution of EUR 100 in cash.

8.2.3 General Partner Units shall be entitled on liquidation to a distribution of EUR 100 in cash.

8.3 Distributions

8.3.1 At the time or times determined by the General Partner, the General Partner will cause the Partnership to distribute any assets of the Partnership that it does not, in its discretion, consider to be necessary to the operations of the Partnership. Any distribution pursuant to this clause shall be made to the Class A Limited Partnership Units.

9. Decisions of the partners.

9.1 Unless otherwise provided for by the Law or in the Agreement, any decisions of the Partners are adopted at the majority of the votes cast.

9.2 The above decisions may be adopted in written form, in which case the following applies:

(a) The General Partner will send a form to each Partner containing the text of the proposed resolution or the issue for which Partners' consent must be given, as the case may be. Each Partner who returns said form executed to the registered office address of the Partnership within the timeline fixed by the General Partner is supposed to have voted in favor of the relevant resolution or to have given its consent for the issue at stake, as applicable.

(b) If more than one resolution must be adopted or consent must be given for more than one issue, the General Partner will send voting forms to each Partner containing the text of the proposed resolutions or the subject matters for which Partners' consent is sought/required. Next to each resolution or subject matter, as the case may be, must be foreseen three boxes allowing for a vote for that resolution or subject matter, against that resolution or subject matter or for an abstention. The Partners must return their vote to the registered office address of the Partnership within the timeline fixed by the General Partner. The General Partner will be entitled to count the votes.

9.3 Decisions set forth in paragraph 1 may be adopted at a duly convened general meeting of Partners, in which case the following applies:

(a) The Partners shall meet upon call of the General Partner or upon call of Partners representing at least half of the outstanding partnership interests with at least five days prior written notice.

(b) The general meeting of Partners will be held at the place indicated in the convening notice.

(c) If all the Partners are present or represented at a general meeting of partners, the convening notices may be waived in writing.

(d) Each Partner may appoint any person or entity as its attorney pursuant to a proxy given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, to represent it at a general meeting of Partners.

(e) The voting rights of the Partners' are as follows:

- the General Partner and Class A Limited Partner's voting rights are pro rata to their respective interests in the Partnership determined by reference to their respective number of General Partnership Units and Class A Limited Partnership Units in issue from time to time; on a one partnership unit to vote basis; and

- the Class B Limited Partner shall be entitled to one vote per Class B Limited Partnership Unit.

9.4 Any amendment to the purpose of the Partnership, any change of nationality of the Partnership, any conversion of the Partnership into another legal form and the dissolution and liquidation of the Partnership require the approval of Partners representing three quarters of the partnership units outstanding and by the General Partner.

9.5 Any other amendment to the Agreement that adversely and materially affects the rights of the Partners also requires the approval by Partners representing three quarters of the partnership units outstanding and by the General Partner.

10. Transfer.

10.1 The General Partner may transfer all or any part of its General Partnership Units only with the consent required for amendments to the Agreement mentioned under article 9.5. of the Agreement.

10.2 Limited Partnership Unit transfers require the consent of the General Partner (which consent may be given or withheld in the General Partner's sole discretion) and any permitted transferee of a partnership interest shall be admitted as a substitute partner.

10.3 In order to be enforceable towards the Partnership and third parties, Partnership Unit transfers must either be notified to or accepted by the Partnership.

11. Financial year - Financial information.

11.1 The financial year of the Partnership begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first of December of each year.

11.2 Every year, the Manager must deposit financial information with the register of trade and companies for statistical purposes only.

12. Termination.

12.1 The Partnership may be dissolved at any time by a resolution of the Partners adopted in accordance with the majority requirements of article 9.4 of the Agreement.

12.2 The Partners shall appoint one or more liquidators, who need not be Partners, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Partners, the liquidators shall have full power to realise the Partnership's assets and pay its liabilities.

12.3 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Partners in accordance with clause 8.

12.4 In the absence of a liquidator appointed in accordance with paragraph 12.3, the General Partner will act and be considered as being the liquidator of the Partnership.

12.5 The Partnership must be dissolved by a resolution of the Partners adopted in accordance with paragraph 1 of this article in the following scenarios:

(a) upon the withdrawal by or resignation of the General Partner of the Partnership in case no other general partner can be agreed upon by the Partners in accordance with article 4.2. of this Agreement;

(b) upon the occurrence of any event leaving the General Partner as the sole Partner of the Partnership.

13. Counterparts.

13.1 This Agreement may be entered into in any number of counterparts, and by the parties to it on separate counterparts.

14. Governing law and jurisdiction. This Agreement is governed by and will be construed in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg. Any dispute arising in connection with this Agreement is submitted to the exclusive jurisdiction of the courts of the Grand-Duchy of Luxembourg.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription - Payment

The appearing parties, prenamed and represented as stated above, declare that they shall, following the passing of this deed subscribe to three (3) Partnership Units representing the total subscribed capital of the Partnership as follows:

Eircom MEP S.A.	1 General Partnership Unit	EUR 1
Eircom MEP S.A.	1 Class A Limited Partnership Unit	EUR 1
Eircom MEP STAR Trust	1 Class B Limited Partnership Unit	EUR 1
Total	3 Partnership Units	EUR 3

The Parties undertake to contribute in future three Euro (EUR 3) to the Partnership in cash for the above partnership units.

The subscription and payment of the Partnership Units was not evidenced to the Notary.

The Class A Partner undertakes in the future to contribute to the Partnership up to a maximum of one million one hundred and six thousand six hundred and five point nine zero seven nine (1,106,605.9079) class A shares in Eircom Holdco S.A. a public company limited by shares (société anonyme) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46 A Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.462 in exchange for Class A Limited Partnership Units equal to the fair market value of such contributed shares.

Resolutions of the general meeting of the partners

Immediately after the incorporation of the Partnership, the Partners of the Partnership, representing the entire interest of the Partnership have passed the following resolution:

The registered office of the Partnerships set at 46 A Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by him with the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Partnership resulting in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1.100,-).

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huitième jour de décembre.

Par devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Eircom MEP S.A., une société anonyme constituée par et régie selon le droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 46 A Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.399 (l'Associé Commandité),

ici représenté par Monsieur Sébastien R. RIMLINGER, de résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. Eircom MEP S.A., une société anonyme constituée par et régie selon le droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 46 A Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.399 (l'Associé Commanditaire de Classe A),

ici représenté par Monsieur Sébastien R. RIMLINGER, de résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

et

3. Cayman National Trust Co. Ltd, une société à responsabilité limitée (limited liability company) dont le siège social est situé au 62 Forum Lane, Camana Bay, Grand Cayman KY1-1201, Îles Caïmans agissant en sa seule qualité d'administrateur (trustee) de Eircom MEP STAR Trust, un STAR trust régi par le droit des Îles Caïmans (l'Associé Commanditaire de Classe B, et avec l'Associé Commanditaire de Classe A, collectivement désignés les Associés Commanditaires),

ici représenté par Madame Eva KOCZOROWSKI, de résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Commandité et les Associés Commanditaires sont ici également désignés individuellement comme un Associé et collectivement, les Associés.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société en commandite simple, qui est ainsi constituée:

1. Dénomination. La dénomination de la société en commandite simple est Eircom MEP Intermediary S.C.S. (la Société en Commandite), régie par le présent contrat (le Contrat) et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

2. Siège social.

2.1 Le siège de la Société en Commandite est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré par une décision du Gérant tel que défini ci-après, en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du ou des Associé(s) Commandité(s). Lorsque l'(les) Associé(s) Commandité(s) estime(nt) que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société en Commandite à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société en Commandite qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une Société en Commandite luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société en Commandite est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société en Commandite peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société en Commandite peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et toute sorte de titres de dette. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de tout titre participatif. La Société en Commandite peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tout emprunt, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société en Commandite peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société en Commandite ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenue l'autorisation nécessaire.

3.3 La Société en Commandite peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société en Commandite peut accomplir toute opération commerciale, financière ou industrielle et toute transaction concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

4. Associé commandite.

4.1 L'Associé Commandité est responsable personnellement, indéfiniment et solidairement avec la Société en Commandite des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société en Commandite.

4.2. En cas de décès, de liquidation, d'incapacité juridique, de démission, de faillite ou toute autre procédure similaire affectant l'Associé Commandité ou les Associés Commandités et l'empêchant de gérer la société en commandite, la société en commandite est maintenue et sera nommé un nouvel Associé Commandité au plus tard dix (10) jours ouvrés suivant la survenance de l'évènement empêchant le maintien de la gestion de la Société en Commandite par l'associé commandité, et ledit remplacement doit être décidé unanimement par tous les Associés restant. Dans l'hypothèse où les Associés ne s'accorderaient pas sur le nouvel Associé Commandité, la Société en Commandite sera dissoute et liquidée.

5. Gestion - Délégation de pouvoirs - Représentation.

5.1 La Société en Commandite est gérée par un gérant nommé par l'Associé Commandité qui fixe la durée de son mandat (le Gérant). Le Gérant peut être soit un Associé, soit un tiers.

5.2 En l'absence du Gérant nommé conformément au paragraphe 5.1, tous les pouvoirs seront exercés par l'Associé Commandité.

5.3 Le Gérant a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société en Commandite qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par le présent Contrat aux Associés et a les pouvoirs les plus étendus pour effectuer et approuver pour le compte de la Société en Commandite tous les actes et opérations conformes à l'objet de l'Associé Commandité.

5.4 L'Associé Commandité peut décider de toute modification du présent Contrat qui ne nuise ni n'affecte matériellement les droits des Associés.

5.5 L'Associé Commandité peut autoriser l'entrée de nouveaux Associés Commanditaires dans la Société en Commandite sans le consentement des autres Associés. Il peut également décider d'augmenter sa participation ou celle de tout Associé Commanditaire dans la Société sans le consentement des autres Associés contre un apport (en numéraire, nature ou la mise à disposition de services) sans un apport proportionnel des autres Associés et sans la possibilité pour ces derniers de demander l'émission d'un droit de souscription préférentiel proportionnel aux Parts d'Intérêts de Commanditaire, à condition, toutes les fois, que rien dans la présente stipulation n'ait pour effet d'imposer ou autrement tenir tout Associé Commanditaire pour responsable des dettes et obligations de la société en commandite.

5.6 Si le Gérant n'est pas l'Associé Commandité, le Gérant sera responsable (i) vis-à-vis de la Société en Commandite, conformément au droit commun sur l'exécution du mandat qui lui a été accordé et pour toute faute de gestion dans les affaires de la Société en Commandite et (ii) vis-à-vis de la Société en Commandite et des tiers pour les dommages causés par la violation de la Loi ou du Contrat.

5.7 Le Gérant rendra des comptes aux Associés sur sa gestion et son administration.

5.8 Le Gérant peut à tout moment nommer un ou plusieurs mandataire(s) ad hoc pour accomplir des tâches spécifiques. Le Gérant déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ce(s) mandataire(s), la durée de son (leur) mandat de représentation et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) sont révocable(s) ad nutum par décision du Gérant.

5.9 la nomination de mandataires conformément à l'article 5.8 est sans effet sur la responsabilité assumée par le Gérant.

5.10 La Société en Commandite est engagée par la signature individuelle du Gérant ou celle de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour le compte de la Société en Commandite a été valablement délégué conformément à l'article 5.8 du Contrat.

5.11 Le Gérant peut recevoir une rémunération annuelle pour l'accomplissement de sa fonction auprès de la Société en Commandite, ladite rémunération est décidée par les Associés de temps à autre.

6. Associés commanditaires.

6.1 A l'exception de ce qui est autrement prévu par la Section III de la Loi, aucun Associé Commanditaire n'accomplit d'acte de gestion à l'égard des tiers (les Actes de Gestion Prohibés).

6.2 Aucun des actes suivants ne constitue d'Acte de Gestion Prohibé:

- (a) l'exercice des droits/prérogatives des Associés;
- (b) toute avance accordée par les Associés Commanditaires à la Société en Commandite, à son Associé Commandité, aux sociétés affiliées de l'Associé Commandité et leur(s) Associé(s) Commandité(s)/Gérant(s);
- (c) toute action dont le but est de superviser/contrôler la gestion de Société en Commandite; et
- (d) accorder à la Société en Commandite, à son (ses) Associé(s) Commandité(s), ou toute société affiliée de l'Associé Commandité, tout prêt, garantie, toute sûreté ou toute autre assistance financière similaire.

6.3 Tout Associé Commanditaire peut représenter le Gérant de la Société en Commandite au moyen d'une procuration, ou signer pour le compte dudit Gérant, sans encourir aucune responsabilité solidaire et indéfinie, à condition que ses pouvoirs de représentation soient expressément spécifiés.

6.4 Tout Associé Commanditaire est tenu pour responsable indéfiniment vis-à-vis des tiers pour les Actes de Gestion Prohibés, y compris tout engagement pris par la Société en Commandite vis-à-vis des tiers et auquel il n'a pas concouru, dans la mesure où ledit Associé Commanditaire accomplissait régulièrement des Actes de Gestion Prohibés à l'égard du tiers concerné.

7. Durée.

7.1 La Société en Commandite est constituée à compter du 8 décembre 2014 et pour une durée illimitée.

7.2 Sous réserve de l'article 4.2, la Société en Commandite ne prend pas fin en raison de la mort, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, la faillite, ou tout autre événement similaire affectant l'Associé Commandité ou l'(les)Associé(s) Commanditaire(s).

8. Parts d'intérêt, Bénéfices et pertes, Distributions.

8.1 Parts d'intérêt

8.1.1 Chaque participation d'Associé au sein de la Société en Commandite sera représentée par l'émission de «parts d'intérêt». Les «parts d'intérêt» détenues par les Associés Commanditaires sont les Parts d'Intérêt de Commanditaire et doivent être divisées en parts d'intérêt de commanditaire de classe A, (les Parts d'Intérêt de Commanditaire de Classe A) détenues par les Associés Commanditaires de Classe A, et en parts d'intérêt de commanditaire de classe B, (les Parts d'Intérêt de Commanditaire de Classe B) détenues par les Associés Commanditaires de Classe B. L'Associé Commandité détiendra les parts d'intérêt de commandité (les Parts d'Intérêt de Commandité) et peut également acquérir des Parts d'Intérêt de Commanditaire à émettre en contrepartie d'un apport dans le cadre de l'article 5.5., à condition, qu'il demeure toujours, en sus de l'Associé Commandité, au moins un autre détenteur de Parts d'Intérêt de Commanditaire

8.2 Affectation des bénéfices et des pertes

8.2.1 Les Parts d'Intérêt de Commanditaire de Classe A donneront droit à tous les bénéfices, pertes, et toutes les distributions, exception faite des montants affectés aux Parts d'Intérêt de Commanditaire de Classe B au titre de l'article 8.2.2 et à ceux affectés aux Parts d'Intérêt de Commandité au titre de l'article 8.2.3.

8.2.2 Les Parts d'Intérêt de Commanditaire de Classe B donneront droit, au moment de la liquidation, à un montant de distribution en numéraire de EUR 100,-.

8.2.3 Les Parts d'Intérêt de Commandité donneront droit, au moment de la liquidation, à un montant de distribution en numéraire de EUR 100,-.

8.3 Distributions

8.3.1 Au(x) moment(s) déterminé(s) par l'Associé Commandité, celui-ci assurera la distribution par la Société en Commandite de tout actif de cette dernière qu'il ne considère pas, à sa seule discrétion, nécessaires à l'activité de la Société en Commandite. Toute distribution effectuée conformément à la présente clause sera faite au profit des Parts d'Intérêt de Commanditaire de Classe A.

9. Décisions des associés.

9.1 Sauf disposition ou stipulation contraire de la Loi ou du présent Contrat, toute décision des Associés est adoptée à la majorité des voix exprimées.

9.2 Les décisions ci-dessus peuvent être prises sous la forme écrite, auquel cas, les stipulations suivantes s'appliquent:

(a) L'Associé Commandité enverra un formulaire à chacun des Associés contenant le texte de la résolution proposée ou le sujet pour lequel le consentement de l'Associé doit être donné, selon le cas. Chaque Associé qui renvoie ledit formulaire signé à l'adresse du siège social de la Société en Commandite endéans le délai fixé par l'Associé Commandité est considéré avoir voté en faveur de la résolution concernée ou avoir donné son accord sur le sujet en cause, selon le cas.

(b) Si plus d'une résolution doit être prise ou si le consentement devant être donné porte sur plus d'un seul sujet, l'Associé Commandité enverra des formulaires de vote à chacun des Associés contenant le texte des résolutions proposées ou les sujets pour lesquels le consentement est exigé/recherché. A côté de chaque résolution ou sujet, selon le cas, seront prévus trois cases permettant de voter pour ladite résolution ou ledit sujet, contre ladite résolution ou ledit sujet ou de s'abstenir. Les Associés doivent retourner leur vote à l'adresse du siège social de la Société en Commandite endéans le délai fixé par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité est habilité à compter les votes.

9.3 Les décisions dont il est fait mention au paragraphe 1 peuvent être prises lors d'une assemblée générale des Associés valablement convoquée, auquel cas les stipulations suivantes s'appliquent:

(a) Les Associés se réunissent sur convocation de l'Associé Commandité ou sur convocation des Associés représentant au moins la moitié des parts d'intérêt restantes, la convocation étant faite par écrit au moins cinq (5) jours à l'avance.

(b) L'assemblée générale des Associés se tiendra au lieu indiqué dans la convocation.

(c) Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés, il peut être renoncé aux formalités de convocation par écrit.

(d) Chaque Associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire, par procuration donnée par lettre, télégramme, télex, télécopie ou e-mail pour le représenter à une assemblée générale des Associés.

(e) Les droits de vote des Associés sont les suivants:

- Les droits de vote de l'Associé Commandité et ceux des Associés Commanditaires de Classe A sont proportionnels à leur participation respective au sein de la Société en Commandite, déterminés en fonction du nombre respectif de Parts d'Intérêt de Commandité et de Parts d'Intérêt de Commanditaire de Classe A en circulation au fil du temps; sur une base une part d'intérêt, une voix; et

- Les Associés Commanditaires de Classe B ont droit à une voix par Part d'Intérêt de Commanditaire de Classe B.

9.4 Toute modification portant sur l'objet ou tout changement de nationalité de la Société en Commandite, sur la modification de sa forme juridique, ou la dissolution et la liquidation de celle-ci, exige le consentement des Associés représentant les trois quarts des parts d'intérêt en circulation et celui de l'Associé Commandité.

9.5 Toute autre modification du Contrat ayant pour effet de nuire substantiellement aux droits des Associés exige également le consentement des Associés représentant les trois quarts des parts d'intérêt en circulation et celui de l'Associé Commandité.

10. Cession.

10.1 L'Associé Commandité ne peut céder, en totalité ou en partie, ses Parts d'Intérêt de Commandité qu'avec le consentement exigé pour les modifications portées au Contrat, dont il est fait référence à l'article 9.5. du Contrat.

10.2 Les cessions des Parts d'Intérêt de Commanditaire exige le consentement de l'Associé Commandité (lequel pouvant être accordé ou refusé par l'Associé Commandité à sa seule discrétion) et tout cessionnaire autorisé de part d'intérêt sera admis en qualité d'associé remplaçant.

10.3 A l'effet d'être opposable à la Société en Commandite et aux tiers, les cessions des Parts d'Intérêt doivent être notifiées ou acceptées par la Société en Commandite.

11. Exercice social - Informations financières.

11.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

11.2 Chaque année, le Gérant doit déposer les informations financières auprès du registre du commerce et des sociétés à des fins statistiques uniquement.

12. Cessation.

12.1 La Société en Commandite peut être dissoute à tout moment par une résolution des Associés adoptée conformément aux exigences de majorité prévues à l'article 9.4 du Contrat.

12.2 Les Associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société en Commandite.

12.3 Le boni de liquidation, le cas échéant, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux Associés conformément à l'article 8.

12.4 En l'absence de la désignation d'un liquidateur conformément à l'article 12.3, l'Associé Commandité agira et sera considéré comme étant le liquidateur de la Société en Commandite.

12.5 La Société en Commandite doit être dissoute par une résolution des Associés adoptée conformément au paragraphe 1 du présent article dans les situations suivantes:

(a) lors du retrait ou de la démission de l'Associé Commandité de la Société en Commandite, dans le cas où les Associés n'ont trouvé aucun accord sur un autre associé commandité conformément à l'article 4.2 du présent Contrat;

(b) lors de la survenance d'un événement ayant pour effet de laissé l'Associé Commandité, seul Associé de la Société en Commandite.

13. Exemplaires.

13.1 Le présent Contrat peut être conclu en plusieurs exemplaires, et par les parties audit Contrat, en copies séparés.

14. Droit applicable et compétence juridictionnelle. Le présent Contrat est régi par et est interprété selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Tout différend découlant du présent Contrat est soumis à la compétence exclusive des tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les parties comparantes, précitées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire, à la suite de l'adoption du présent acte, à trois (3) Parts d'Intérêt représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société en Commandite comme suit:

Eircom MEP S.A.	1 Part d'Intérêt de Commandité	EUR 1
Eircom MEP S.A.	1 Part d'Intérêt de Commanditaire de Classe A	EUR 1
Eircom MEP STAR Trust	1 Part d'Intérêt de Commanditaire de Classe B	EUR 1
Total	3 Parts d'Intérêts	EUR 3

Les Parties s'engagent à apporter à l'avenir trois euros (EUR 3) en numéraire à la Société en Commandite au titre des parts d'intérêt ci-dessus.

La preuve de la souscription et de la libération des Parts d'Intérêt n'a pas été apportée au Notaire.

L'Associé Commanditaire de Classe A s'engage dans le futur à apporter à la Société en Commandite jusqu'à un maximum d'un million cent six mille six cent cinq point neuf zéro sept neuf (1,106,605.9079) parts sociales de classe A détenues dans Eircom Holdco S.A., une société anonyme constituée par et régie selon le droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 46 A Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 168.462 en échange de Parts d'Intérêt de Commanditaire de Classe A équivalentes à la juste valeur de marché desdites parts apportées.

Résolutions de l'assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société en Commandite, les Associés de la Société en Commandite, représentant l'intégralité de la participation de la Société en Commandite ont pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société est établi au 46 A Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de mille cent euro (EUR 1.100,-).

Signé: S. RIMLINGER, E. KOCZOROWSKI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 11 décembre 2014. Relation: DIE/2014/15962. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198205/502.

(140221649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

AI PuraVida (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 192.672.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the second of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“AI PuraVida (Cayman) Limited”, a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-293913,

here represented by Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 1 December 2014.

Said proxy, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the “Articles”) of “AI PuraVida (Luxembourg) Holding S.à r.l.” (the “Company”), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “1915 Law”).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the “Registered Office”) is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a “Shareholders’ Resolution”) passed in accordance with these Articles - including article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law (“Luxembourg Law”).

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company’s nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at one million seven hundred thousand US Dollars (USD 1,700,000.00) represented by one million seven hundred thousand (1,700,000) shares of one US Dollar (USD 1.00) each, divided into (i) one hundred and seventy thousand (170,000) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) one hundred and seventy thousand (170,000) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) one hundred and seventy thousand (170,000) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) one hundred and seventy thousand (170,000) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) one hundred and seventy thousand (170,000) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) one hundred and seventy thousand (170,000) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) one hundred and seventy thousand (170,000) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) one hundred and seventy thousand (170,000) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) one hundred and seventy thousand (170,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) one hundred and seventy thousand (170,000) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares", each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the

Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares (except for the Class A Shares). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority:

(i) no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding (and such outstanding Class C Shares are not redeemed together with the Class B Shares),

(ii) no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding (and such outstanding Class D Shares are not redeemed together with the Class C Shares),

(iii) no Class D Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding (and such outstanding Class E Shares are not redeemed together with the Class D Shares),

(iv) no Class E Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class F Shares outstanding (and such outstanding Class F Shares are not redeemed together with the Class E Shares),

(v) no Class F Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class G Shares outstanding (and such outstanding Class G Shares are not redeemed together with the Class F Shares),

(vi) no Class G Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class H Shares outstanding (and such outstanding Class H Shares are not redeemed together with the Class G Shares),

(vii) no Class H Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class I Shares outstanding (and such outstanding Class I Shares are not redeemed together with the Class H Shares), and

(viii) no Class I Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class J Shares outstanding (and such outstanding Class J Shares are not redeemed together with the Class I Shares).

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for in article 5.6), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.7.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

5.7.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the entire Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

7.2.4 Without prejudice to the right of the Company to redeem shares of one or several classes only in view of their cancellation, shares of any class may only be transferred, whether to an existing Shareholder or a new Shareholder, simultaneously with a proportionate amount of shares of each other Class of Shares held by the transferring Shareholder.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers (“Managers”) who shall be appointed by a Shareholders’ Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a “Sole Manager”.

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the “Board of Managers”).

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders’ Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent’s powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers (“Board Meetings”) may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a “Manager’s Representative”) at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager’s Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager’s Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January each year and ends on the 31st of December the same year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to a legal reserve fund (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be mandatory when the amount of the Legal Reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's nominal capital.

15.2 After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions in accordance with the specific rights of each class of shares.

15.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.4 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15.5 In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then

- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

15.6 Should the whole last outstanding class of Shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

16.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

16.3 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 15.5.

17. Definition. Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 15 of the bylaws, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt any amount of share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a “person” includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The one million seven hundred thousand (1,700,000) shares have been subscribed by “AI PuraVida (Cayman) Limited”, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one million seven hundred thousand US Dollars (USD 1,700,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred euros.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Michael J. RISTAINO, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America, residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
- Mrs. Myriam DELTENRE, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium;
- Mrs. Linda HARROCH, born on May 10, 1973 in Casablanca, Morocco, residing in 2, rue de Petermelchen, L-2370 Howald, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Laurent HENEN, born on September 22, 1976 in Verviers, Belgium, residing at 24, Rue de Contern, L-5339 Moutfort, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«AI PuraVida (Cayman) Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caymans sous le numéro MC-293913 et dont le siège social est au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 1^{er} décembre 2014.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de «AI PuraVida (Luxembourg) Holding S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent article 3.7 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est d'un million sept cent mille dollars US (USD 1.700.000,00), représenté par un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales, d'une valeur d'un dollar US (USD 1,00) chacune divisées en (i) cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»); (ii) cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»); (iii) cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»); (iv) cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»); (v) cent

soixante-dix mille (170.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»); (vi) cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»); (vii) cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»); (viii) cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»); (ix) cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les «Parts Sociales», chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, pour verser un dividende à son ou ses Associés ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales (à l'exception des Parts Sociales de Catégorie A). En cas de rachats et d'annulations de Catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant:

(i) aucune des Parts Sociales de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie C (et ces Parts Sociales de Catégorie C ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie B),

(ii) aucune des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie D (et ces Parts Sociales de Catégorie D ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie C),

(iii) aucune des Parts Sociales de Catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie E (et ces Parts Sociales de Catégorie E ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie D)

(iv) aucune des Parts Sociales de Catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie F (et ces Parts Sociales de Catégorie F ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie E),

(v) aucune des Parts Sociales de Catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie G (et ces Parts Sociales de Catégorie G ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie F),

(vi) aucune des Parts Sociales de Catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie H (et ces Parts Sociales de Catégorie H ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie G),

(vii) aucune des Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I (et ces Parts Sociales de Catégorie I ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie H),

(viii) aucune des Parts Sociales de Catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie J (et ces Parts Sociales de Catégorie J ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie I).

5.7 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une des Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 5.6), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.7.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation applicable à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et à annuler par le nombre de Parts Sociales émises dans cette Catégorie de Parts Sociales.

5.7.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C et B sera le Montant Disponible intégral de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.7.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

7.2.4 Sans préjudice du droit de la Société de racheter ses parts sociales d'une ou plusieurs catégories en vue de leur annulation, les parts sociales d'une des catégories ne peuvent être transférées à un Associé existant ou un nouvel Associé, que si un nombre proportionnel des parts sociales dans les autres catégories est également transféré et ce de façon simultané.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants («Gérants») nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique».

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions du Conseil de Gérance») sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance (un «Représentant du Gérant») par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice annuel net, au moins cinq pour cent (5%) seront chaque année alloués à la réserve légale (la «Réserve Légale»). Cette allocation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

15.2 A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de

la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions dans le respect des droits spécifiques attachés à chaque catégorie de parts sociales.

15.3 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.4 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

15.5 Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve, la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I; et ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

15.6 Au moment de l'annulation de la dernière classe de Parts Sociales (effectuée par ordre alphabétique en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J) et juste après son rachat, remboursement ou autre, au moment de la distribution, le montant des dividendes restant sera alors alloué à la dernière classe de Parts Sociales restantes dans l'ordre alphabétique inverse, c'est-à-dire par exemple aux Parts Sociales de Catégorie I).

16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, de faillite ou d'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés.

16.2 Sauf en cas de dissolution par ordre judiciaire, la dissolution de la Société ne pourra uniquement être décidée qu'à la suite d'une décision adoptée en assemblée générale des associés en vertu des conditions prévues dans les statuts de la Société, la liquidation sera quant à elle décidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront alors leurs droits ainsi que leurs rémunérations.

16.3 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 15.5.

17. Définitions. Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable (afin d'écartier tout doute, cela comprend également tout montant de la réserve de la prime d'émission) et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetées/annulées mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$ Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente.

18. Interprétation et loi luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

(c) un genre inclut tous les genres;

(d) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;

(e) une «personne» inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);

(f) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

18.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

18.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

«Al PuraVida (Cayman) Limited», prénommée, a souscrit à l'ensemble des un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme d'un million sept cent mille Dollars US (USD 1.700.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à deux mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael J. RISTAINO, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

- Madame Myriam DELTENRE, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique;

- Madame Linda HARROCH, née le 10 mai 1973 à Casablanca, Maroc, résidant au 2, rue Peterelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Laurent HENEN, né le 22 septembre 1976 à Verviers, Belgique, demeurant au 24, Rue de Contern, L-5339 Moutfort, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16787. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014198046/725.

(140221749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Elencol S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 185.697.

L'an deux mille quatorze, le trois décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «ELENCOL S.A. SPF», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 185697, constituée suivant acte notarié en date du 17 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1409 du 02 juin 2014 (ci-après: «la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Giacomo DI BARI, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Susana GONCALVES MARTINS, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;

2. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

«Mayfair Trust S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B 112.769.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. DI BARI, S. GONCALVES MARTINS, A. BELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16793. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014198222/61.

(140222161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Trinity Entertainment Media Group (TEMG) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 192.636.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de novembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "Y.K.L. Holding S.A.", établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 4, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 189865,

ici dûment représentée par son administrateur unique, Monsieur Hassane DIABATE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 4, Grand-Rue.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Trinity Entertainment Media Group (TEMG) S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (ci-après les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la "Loi").

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

la production, l'édition, la diffusion de contenu multimédia de toutes sortes (séries, films, vidéos, clips, émissions, reportages, interviews et autres) sur Internet;

- l'exploitation d'un service de télévision sur internet;
- la constitution et l'exploitation de programmes de télévision par abonnement; et
- la conception, la réalisation et la mise en oeuvre de toutes opérations se rapportant au domaine de la communication, par tous moyens, en toutes formes et en tous lieux.

La Société a encore pour objet:

- toutes opérations commerciales et financières se rapportant à la création, l'acquisition, l'édition, l'exploitation et la gestion de toutes activités de télévision et de toutes stations de radiodiffusion sonore, et généralement, de tous autres moyens de communication sous toutes leurs formes actuelles et futures; et

- la prise et la gestion de participations dans toutes sociétés ayant des activités radiophoniques, de télévision, multimédia et/ou internet.

De plus la Société a pour objet:

- la participation de la Société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises, groupements ou sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales, de fusion, de société en participation, de groupement d'alliance ou de commandite; et

- plus généralement, toutes opérations civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières, financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, susceptibles d'en faciliter l'exploitation, le développement ou l'extension.

La Société a notamment pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à treize mille euros (13.000,- EUR), représenté par cent trente (130) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent trente (130) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "Y.K.L. Holding S.A.", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant apport en nature d'une imprimante KONICA MINOLTA BIZHUB C353, évalué par l'associée unique à treize mille euros (13.000,- EUR) et plus amplement décrit dans un rapport d'évaluation annexé au présentes, lequel rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le représentant légal de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

La preuve que la fondatrice-apporteuse est propriétaire du mobilier apporté a été donnée au notaire instrumentant par la présentation du contrat de vente. Copie dudit contrat de vente, signée "ne varietur" par le représentant légal de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera également annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Constatation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, le partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1660 Luxembourg, 4, Grand-Rue.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Bali Etsangwa INDENGE, gérant de société, né à Kinshasa (République Démocratique du Congo), le 14 février 1965, demeurant à B-1080 Bruxelles, 158, rue Piers (Belgique); et
 - Monsieur Eyenga Eric INDENGE, né à Etterbeek (Belgique), le 13 mars 1976, demeurant à L-7217 Bereldange, 66, rue de Bridel (Grand-Duché de Luxembourg).
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle d'un gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant légal de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. DIABATE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2014. LAC/2014/57237. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198679/150.

(140221341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

**Susi Sorglos A.G., Société Anonyme,
(anc. SIGMA Immobilien AG).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 187.614.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am ersten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit dem Amtssitz zu Remich (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

die anonyme Gesellschaft FIDUCIAIRE FERNAND SASSEL & Cie S.A. mit Gesellschaftssitz in L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch und eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 34239,

hier vertreten durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrates Herr Fernand Sassel, expert-comptable, beruflich wohnhaft in Luxemburg, und Frau Edith Reuter, Buchhalterin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die erschienene Partei, vertreten wie vorerwähnt, erklärt alleiniger Aktionär zu sein der Gesellschaft „SIGMA Immobilien AG“, einer Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxembourg, Sektion B unter der Nummer 187614 gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch unterzeichneten Notar am 22. Mai 2014, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 9. August 2014 unter der Nummer 2115, veröffentlicht wurde.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital von einunddreißigtausend EURO (31.000.- EUR) eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je einunddreißig EURO (31.- EUR) vertritt, hier handelnd anstelle der Hauptversammlung der Aktionäre, hat folgenden Beschluss gefasst:

Erster Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt die Gesellschaftsbezeichnung von „SIGMA Immobilien AG“ umzuändern in „SUSI SORGLOS A.G.“.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung der Gesellschaft an diesen vorhergehenden Beschluss, beschließt der alleinige Aktionär Artikel 1 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden neuen Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1.** Es wird hiermit eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung „SUSI SORGLOS A.G.“ gegründet.“

Dritter Beschluss

Der alleinige Aktionär nimmt die Rücktritte von den Herren Christoph PILARS DE PILAR, Louis FELICETTI und Fernand SASSEL als Mitglieder des Verwaltungsrates an und gibt ihnen Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

Vierter Beschluss

Der alleinige Aktionär ernennt Herrn Marcellino GRAF VON UND ZU HOENSBROECH, Investmentberater, wohnhaft in CH-8810 Horgen, Neuhoferstrasse 21, als alleiniger Verwalter bis zur ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre des Jahres 2020.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. SASSEL, E. REUTER, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 03 décembre 2014. Relation: REM/2014/2635. Reçu soixante-quinze euros.75.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, den 10. Dezember 2014.

Référence de publication: 2014197876/47.

(140220343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

I.S.C. - International Sponsoring Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6477 Echternach, 15, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 55.018.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,
le huit décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

Monsieur Lucien HARDT, directeur, demeurant à L-6477 Echternach, 15, rue des Remparts.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme I.S.C. - INTERNATIONAL SPONSORING CORPORATION S.A., avec siège social à L-6477 Echternach, 15, rue des Remparts, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 55.018 (NIN 1996 22 07 602) a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 mai 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 418 du 28 août 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 juillet 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 498 du 4 octobre 1996.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 24 décembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 556 du 11 avril 2002.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 octobre 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3057 du 3 décembre 2013.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que le comparant déclare expressément que la société I.S.C. -INTERNATIONAL SPONSORING CORPORATION S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société I.S.C. -INTERNATIONAL SPONSORING CORPORATION S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société I.S.C.- INTERNATIONAL SPONSORING CORPORATION S.A. a été réglé et qu'elle demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-6477 Echternach, 15, rue des Remparts.

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: L. HARDT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2437. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198328/55.

(140221818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Dutchdelta Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.045.723.250,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.077.

Dépôt rectificatif du dépôt L140123949 déposé le 17/07/2014 pour DUTCHDELTA FINANCE S.à.r.l.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014198972/12.

(140222739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Chaussures Eram S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 29, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 24.703.

L'an deux mille quatorze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster. (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné:

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Gérard BIOTTEAU, administrateur de sociétés, né à Saint-Pierre-Montlimart (France), le 26 février 1924, demeurant à F-44117 Saint-André-des-Eaux (France);

2.- Monsieur Marc BIOTTEAU, administrateur de sociétés, né à Saint-Pierre-Montlimart (France), le 15 avril 1955, demeurant à J4H4C6 Longueuil, 380, rue Guillaume, Québec (Canada);

3.- Monsieur Luc BIOTTEAU, administrateur de sociétés, né à Saint-Pierre-Montlimart (France), le 29 juin 1956, demeurant à F-49270 Champtoceaux, L'Hermitage (France);

4.- Monsieur Xavier BIOTTEAU, administrateur de sociétés, né à Beaupréau (France), le 20 juin 1961, demeurant à F-49110 Saint-Pierre-Montlimart, 30, Allée de l'Ecusson (France);

5.- La société anonyme de droit français "ERAM", ayant son siège social à F-49110 Saint-Pierre-Montlimart (France), R.C.S. Angers numéro 388 583 239.

Tous ici représentés par Monsieur David GHEEROLFS, administrateur de société, demeurant à 9000 Gent, Groentenmarkt 20/A, en vertu de cinq procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée "CHAUSSURES ERAM S.A.R.L.", avec siège social à L-1611 Luxembourg, 27, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg section B numéro 24703, constituée par acte du notaire Marc ELTER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 1986, publié au Mémorial C numéro 304 du 28 octobre 1986, et dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire Marc ELTER en date du 12 novembre 1992, publié au Mémorial C numéro 54 du 5 février 1993 et suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 8 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 190 du 30 mars 1998;

- en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 737 du 15 mai 2002.

- en date du 4 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 953 du 28 septembre 2004 et qu'ils ont pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social vers L-4011 Esch-sur-Alzette, 29, rue de l'Alzette et de donner au premier alinéa de l'article 5 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.»

Frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cents euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire.

Signé: David GHEEROLFS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 décembre 2014. Relation GRE/2014/4854. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014198161/48.

(140221613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Omniserv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 70, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 132.573.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- La société à responsabilité limitée SIMPAT S.à r.l., ayant son siège social à L-1320 Luxembourg, 70, rue de Cessange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129.328, constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 juin 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1710, du 13 août 2007,

ici représentée par Monsieur Frédéric GOOSSE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-5244 Sandweiler, 2b, Ennert dem Bierg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour êtres enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «OMNISERV S.à r.l.» établie et ayant son siège social à L-1320 Luxembourg, 70, rue de Cessange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132.573 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 11 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2589 du 13 novembre 2007.

Que la Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par mille (1000) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros cinquante cents (12,50,- EUR) chacune, entièrement libéré;

Que la comparante est la seule propriétaire de la totalité des parts sociales de la société «OMNISERV S.à r.l.» en vertu des statuts tels que publiés,

Ensuite la comparante agissant comme ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de dissoudre la société «OMNISERV S.à r.l.», avec effet immédiat sans liquidation.

Qu'elle déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et en connaître parfaitement la situation financière;

Que la Société ne possède pas d'immeuble ni de part(s) d'immeuble(s);

En sa qualité de liquidateur de la Société, elle déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'elle se trouve investie de tout l'actif et s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée à la gérante pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la Société.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Goosse, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57928. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198522/55.

(140221578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

MeineApp.Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 167.010.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendvierzehn, den fünften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft „HIGHLIGHT Management & Consulting GmbH" mit Sitz in Seeuferstraße 12, Sattendorf 9520, Österreich, eingetragen im Firmenbuch des Landesgerichts Klagenfurt unter der Nummer FN 299477 h,

hier vertreten durch Frau Katrin DUKIC, Dipl. Rechtspflegerin (FH), geschäftsansässig in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht von der Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar „ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden wie folgt:

1. Dass die Aktiengesellschaft "MeineApp.Com S.A.", mit Sitz in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 167010, (hiernach die „Gesellschaft"), gegründet in der Form einer Aktiengesellschaft, gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, am 6. Februar 2012, veröffentlicht im Memorial C Nummer 877 vom 4. April 2012.

2. Dass das Gesellschaftskapital zweiunddreißigtausend Euro (32.000,- EUR), eingeteilt in zweiunddreißigtausend (32.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (1,- EUR) beträgt.

3. Dass die Komparentin, als alleiniger Aktieninhaber, beschließt die Gesellschaft, welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, mit sofortiger Wirkung aufzulösen und sie in Liquidation zu setzen.

4. Dass die Komparentin erklärt die finanzielle Situation der Gesellschaft bestens zu kennen.

5. Dass der Komparent, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die bekannten Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass er sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva, welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind, zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an seine Person als einiger Gesellschafter getätigt wird.

6. Dass, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, die Erklärung des Liquidators Gegenstand einer von der Gesellschaft „ABACAB S.à r.l.", mit Gesellschaftssitz in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, in seiner Funktion als Kommissar der Liquidation, durchgeführten Prüfung, ist.

7. Dass die Liquidation der Gesellschaft vollendet ist und dass die Gesellschaft als endgültig aufgelöst und beendet zu betrachten ist.

8. Dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

9. Dass das Aktienregister annulliert worden ist.

10. Dass die Geschäftsbücher und Unterlagen der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütung und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr achthundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Katrin DUKIC, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 décembre 2014. Relation GRE/2014/4860. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014198440/53.

(140221437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Realize Project Management, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7557 Mersch, 19, rue Mies.

R.C.S. Luxembourg B 130.270.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Monsieur Eric LALLEMAND, ingénieur, né à Rocourt (Belgique) le 30 juin 1967, demeurant à L-7557 Mersch, 19, rue Mies,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

1) Qu'il est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée «Realize Project Management, S.à r.l.», ayant son siège social à L-7557 Mersch, 19, rue Mies, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 130.270, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1960 du 12 septembre 2007 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

2) Qu'il a pris les résolutions suivantes:

(a) Il prononce, en sa qualité d'associé unique et de liquidateur, la dissolution de la société à responsabilité limitée «Realize Project Management, S.à r.l.» et sa mise en liquidation avec effet à la date de ce jour.

(b) Il déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société et que la liquidation de la société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement et définitivement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les siens.

(c) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

DONT ACTE, passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LALLEMAND, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 10 décembre 2014. Relation: MER/2014/2718. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 12 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198592/34.

(140222000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.